

Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du lundi 29 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf octobre, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Régis CHERBONNEAU - Robert CORMIER - Adrien DELAUNAY - Olivier DELLIERE
Mmes - Céline PLANCHENAU - Céline RENAUDIER

Absents :

MM. Serge DEFRANCE - André DELAHAIE (Procuration de vote à M. Robert CORMIER)

Secrétaire de séance : Céline PLANCHENAU

Le compte-rendu de la dernière séance est validé.

1 - Commémoration du dimanche 18 novembre 2018 - Sainte Barbe du dimanche 2 décembre 2018:

Afin que la Fanfare de Chemazé soit présente et que cette dernière anime le centenaire de la Commémoration de l'Armistice, la cérémonie aura lieu le dimanche 18 novembre 2018 à 10h45 à la Mairie suivi du défilé au Monument aux Morts avec dépôt de Gerbe en mémoire des Anciens Combattants.

A l'issue de cette Cérémonie, un vin d'honneur sera offert dans la salle du Conseil Municipal.

La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le dimanche 2 décembre à 10h45 à la Mairie et sera également animée par la Fanfare de Chemazé suivi du défilé au Monument aux Morts.

Un verre de l'Amitié sera offert à l'issue de la cérémonie dans la salle du Conseil Municipal.

Madame le Maire et le Conseil Municipal ont l'honneur d'inviter tous les Daonais et Daonaises pour célébrer ces deux cérémonies.

2- Prime de fin d'année:

Le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de La Mayenne (CDG 53), lors de sa séance du 13 mars 2018, a émis un avis sur le montant de la prime de fin d'année 2018.

La Prime de fin d'année est fixée à 955,39€ net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'Agent (soit une augmentation de 10,33€ par rapport à la Prime 2017).

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-A

A 8 voix Pour, 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte

- De verser la Prime dite de fin d'année fixée à 955,39€ net à convertir en brut selon le régime de cotisations des Agents.

- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

3-Terrasse Bar « Le Relais »:

Lors du Conseil Municipal en date du jeudi 20 septembre 2018, le Bar « Le Relais » demandait au Conseil Municipal si il était possible de conserver la terrasse à l'année avec un aménagement pour l'hiver ainsi qu'un parasol chauffant en vue d'exercer son commerce. Madame Jessica Ménard propriétaire de l'Établissement précisait dans sa demande qu'elle verserait une contribution à l'égard de la Commune de DAON concernant l'emprise au sol du Domaine Public (deux places de parking), place Chanoine Raimbault.

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-B

A 6 voix Pour, 2 voix Contre et 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte

- D'accepter l'utilisation des deux places de parking afin de conserver la terrasse à l'année en vue d'exercer son commerce avec un aménagement pour l'hiver ainsi qu'un parasol chauffant.

- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

Le conseil Municipal demandait une réflexion quant à la décision à prendre, ils ont donc rencontré Jessica Ménard gérante du Bar « Le Relais » afin de discuter ensemble de la continuité de la terrasse au sein du village et de convenir d'une convention d'occupation du Domaine Public qui serait signée entre la commune et le Bar « Le Relais ».

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-C

A 6 voix Pour, 2 voix Contre 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte

- De signer une convention avec Madame Jessica MÉNARD propriétaire du Bar « Le Relais » pour l'utilisation du Domaine Public Communal (deux places de parking, Place Chanoine Raimbault) en vue d'exercer son commerce et de définir le montant de la redevance mensuelle à soixante euros soit sept-cent vingt euros de redevance annuelle.

- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

4- Demande d'un administré de mensualiser une dépense:

Concernant cette demande, il y a lieu que l'administré s'adresse à la Trésorerie de Château-Gontier afin qu'ils puissent ensemble définir la mensualisation la mieux adaptée à la dépense.

5- Voirie - Emprunts:

Trois entreprises ont répondu à la demande de devis concernant l'exécution des travaux de la réfection des routes communales :

- L'Entreprise EUROVIA : pour un montant de 81 274.00€
- L'Entreprise TLTP : pour un montant de 92 965.00€
- L'Entreprise ELB : pour un montant de 89 156.00€

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-D

A 8 voix Pour, 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte
- De valider les travaux de voirie des routes communales.
- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

Afin d'accompagner les travaux de voirie engagés par la commune deux offres de financement sont proposées pour un montant de 100 000.00€.

- Crédit Agricole - Prêt à taux fixe - Échéances constantes : 150.00€ de frais de dossier

Durée	Taux	Échéances trimestrielles	Echéances annuelles
4ans	0.46%	6 311.27€	25 288.16€
5ans	0.60%	5 079.12€	20 361.44€
7 ans	0.88%	3 686.48€	14 792.98€
10 ans	0.99%	2 628.88€	10 552.55€

- Crédit Mutuel - Prêt à taux fixe - Echéances constantes : 100.00€ de frais de dossier

Durée	Taux	Echéances trimestrielles	Echéances annuelles
4 ans	0.59%	6 328.65€	25 382.41€ (taux 0.61%)
5 ans	0.72%	5 095.04€	20 446.18€ (taux 0.74%)
7 ans	0.89%	3 687.80€	14 810.42€ (taux 0.91%)
10 ans	1.19%	2 655.41€	10 677.50€ (taux 1.21%)

Délibération 2018-10-E

A 8 voix Pour, 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte
- D'accepter l'offre de financement du Crédit Agricole pour une durée de 10 ans au taux de 0.99% avec des échéances trimestrielles d'un montant 2 628.88€
- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

6- Questions diverses:

Dépenses relatives au Congrès des Maires du 19 au 22 novembre 2018 de Madame Céline RENAUDIER :

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-F

A 8 voix Pour, 1 voix Absente, le Conseil Municipal accepte
- D'accepter de prendre en charge les dépenses relatives au Congrès des Maires.
- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

Étude d'Impact Parc Éolien du Haut Jaonnais - Commune de la Jaille-Yvon :

Une note explicative de synthèse a bien été transmise avec la convocation pour le Conseil Municipal du 29 octobre 2018.

Le Conseil Municipal a bien pris lecture du projet porté par Monsieur le Gérant de la SARL CHAMPS KALANCHOE, d'implantation d'un Parc Éolien comprenant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison, situé sur la commune de la Jaille-Yvon, emportant mise en comptabilité du P.L.U de la Jaille-Yvon.

Après étude et débat :

Délibération 2018-10-G

A 8 voix Pour, 1voix Absente, le Conseil Municipal accepte

- De donner un avis Favorable au projet d'implanter un Parc Éolien comprenant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison, situé sur la commune de la Jaille-Yvon, emportant mise en comptabilité du P.L.U de la Jaille-Yvon.

Le Conseil Municipal précise qu'une note explicative a bien été transmise avec la convocation du Conseil Municipal.

- autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent

Compte-Rendu de l'entretien avec Éric MAGNON :

Madame Le Maire et un Adjoint ont rencontré Éric MAGNON afin de discuter du projet lotissement. Il est important de prendre de nouveau un rendez-vous avec la CDPENAF (Commission départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) afin que le projet puisse se poursuivre.

Compte-Rendu de la saison touristique 2018 :

Le bilan de la saison touristique 2018 est positif dans l'ensemble.

Pour le Camping des Rivières 8838 nuitées enregistrées pour 2018 soit 15% de plus que l'année 2017.

La vélo-Francette emprunte les 105 km du Chemin de Halage de la rivière de la Mayenne cela lui permet de faire des étapes dans les villages et de profiter des commerces de proximité.

La Crêperie « La Taverne » n'a pas désemplie de l'été. Un franc succès pour cet été 2018.

La terrasse du Bar « Le Relais » a été un réel succès, et les estivants prenaient plaisir à s'arrêter pour se désaltérer.

Quant à la restauration que M. Duquesne proposait au bord de la Rivière, il nous a confié avoir une baisse de 30% par rapport à l'année 2017.

Anjou Sport Nature déplore le manque de personne à venir aux activités proposées, mais la météo avec les températures excessives de cet été ne permettait pas de les faire dans de bonnes conditions.

Les Canalous ont 22 emplacements de loués sur le Port de Daon.

Depuis le début de l'été nous accueillons sur notre commune « Mayenne Gyrobalade » pour découvrir le halage et ses alentours de façon insolite. Bruno vous propose plusieurs randonnées sur des véhicules de type Gyropodes électriques et écologiques. Son activité commence à se faire connaître et le Conseil Municipal espère un bon développement de son activité sur la commune.

Un Enfant, Un arbre :

L'opération un Enfant, un Arbre est reconduite cette année.

Quatre familles ont répondu à notre invitation pour leur enfant né en 2017.

Logement vacant à louer :

Un appartement de type 3, avec jardin, situé au 12, rue des Martyrs de Formusson est à louer.

Si quelqu'un est intéressé, veuillez-vous adresser à la Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 26 novembre 2018 à 20 h 30.

Madame le Maire lève la séance à 22H30.

Feuillet de clôture**Délibérations prises lors de la séance du 29 octobre 2018**

Objet	Numéro	Vote
Prime de fin d'année	2018-10-A	8 Voix Pour 1 voix Absente
Utilisation de deux places de Parking Bar « Le Relais » : Terrasse d'hiver	2018-10-B	6voix Pour 2voix Contre 1 voix Absente
Convention Bar « Le Relais » : Redevance mensuel à 60.00€ soit 720.00€ Redevance annuelle, pour l'occupation du Domaine Public Communal (Deux places de parking)	2018-10-C	6 voix Pour 2 voix Contre 1 voix Absente
Travaux voirie : Routes communales	2018-10-D	8 voix Pour 1 Voix Absente
Offre de Financement pour accompagner les Travaux Voirie	2018-10-E	8 voix Pour 1 Voix Absente
Dépenses relatives au Congrès des Maires du 19 au 22 novembre 2018	2018-10-E	8 voix Pour 1 voix Absente
Étude d'Impact Parc Éolien du Haut Jaonnais - Commune de la Jaille-Yvon	2018-10-F	8 voix Pour 1 voix Absente

EMARGEMENT

Nom	Signature
Régis CHERBONNEAU	
Serge DEFRANCE	
Robert CORMIER	
André DELAHAIE	
Olivier DELLIERE	
Céline RENAUDIER	
Jean Luc BOIVIN	
Adrien DELAUNAY	
Céline PLANCHENault	